

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2021 - Commune de TRIAIZE

L’an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TRIAIZE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy BARBOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11
--

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mrs-Mmes BARBOT Guy, GREAU Etienne, HERITEAU Hélène, JOUSSEAUME Didier, LANDAIS Jean-Marie, PIAUD Joël, RENOUX Isabelle, LIOTTIN Jean-Luc, PIZON Béatrice.

Absents excusés : BONNIN David, DARDOT Gérald, DRENEAU Aurélie (pouvoir à Guy BARBOT), GIRAUDET Marie, JOUIN Géraldine, TAUPIER Gilles (pouvoir à Jean-Luc LIOTTIN).

Conformément à l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, a élu à l’unanimité, Didier JOUSSEAUME pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2021/107 : OBJET : Proposition d’honoraires maîtrise d’œuvre pour le projet « Réhabilitation de l’ancienne poste et de la mairie : rénovation des bâtiments de l’ancienne poste et réagencement de l’accueil de la mairie ».

Mr le Maire informe que suite à la délibération du 19/10/2021, il a consulté Mr Fabien SURY, architecte (Sarl d’architecture à Luçon 85400) pour assister la commune dans la conception et la réalisation du projet de « Réhabilitation de l’ancienne poste et de la mairie : rénovation des bâtiments de l’ancienne poste et réagencement de l’accueil de la mairie ».

Mr Fabien SURY a envoyé une proposition d’honoraires et de contrat pour une mission complète de maîtrise d’œuvre pour ce projet (de la phase Avant-Projet à l’Assistance lors des opérations de réception).

Le taux de rémunération proposé s’élève à 7.5 % pour une enveloppe financière affectée aux travaux de 234 400 € HT, ce qui porte le montant provisoire de rémunération à 17 580 euros HT soit 21 096.00 euros TTC, décomposé en deux tranches :

Tranche ferme (relevé et APS, APD et autorisations de travaux) : 6 153.00 € HT

Tranche optionnelle (PRO à AOR) : 11 427.00 € HT

Vu la proposition d’honoraires et le contrat de maîtrise d’œuvre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Décide de retenir l’offre de Mr Fabien SURY (Sarl d’architecture 44 rue des Gentilshommes 85400 LUCON).
- Autorise Mr le Maire à signer la proposition d’honoraires et le contrat susvisés ainsi que toutes pièces nécessaires au dossier.

Questions diverses

Projet de réhabilitation de bâtiments pour en faire un local professionnel :

Visite d’une maison en vente rue Poussepenille pour comparer aux garages déjà visités dans le cadre d’une réhabilitation des bâtiments. Le conseil municipal est d’accord pour que le maire poursuive l’action auprès de l’agence en charge de la vente de la maison. Délibération concernant l’acquisition au prochain conseil municipal.

Cérémonie du 11/11 : à 10h30 – le pot de l’amitié sera servi sous le préau.

Commission sociale : la commission propose de renouveler les cadeaux de fin d’année aux aînés. Préparer un goûter avec les enfants du CMJ / échange avec les aînés et pour ceux qui ne se déplacent pas -> distribution à domicile. Le conseil municipal est d’accord pour renouveler cette action auprès des aînés.

Affiché le : 17/11/2021

Le Maire,

Guy BARBOT